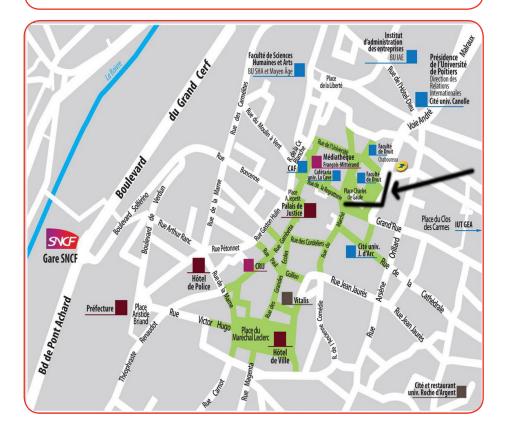
# PROGRAMME INSCRIPTIONS RENSEIGNEMENTS http://droit.univ-poitiers.fr



DROITS D'INSCRIPTION : 50 € TTC gratuité accordée aux universitaires et aux étudiants

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats et des notaires

# LE BLASPHÈME DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE



## Vendredi 27 mars 2015

Faculté de Droit et des Sciences sociales 15, rue Sainte Opportune

# Amphi Carbonnier

http://univ-poitiers.fr







Inscription obligatoire

# ■ LE BLASPHÈME DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE

### Vendredi 27 mars 2015

8h00 - Accueil des participants

8h30 - Allocutions d'ouverture Yves JEAN, Président de l'Université de Poitiers Philippe LAGRANGE, Doyen de la Faculté de Droit et Sciences sociales

8h50 - Propos introductifs Fabien MARCHADIER, Professeur à l'Université de Poitiers

#### 1 - MISE EN PERSPECTIVE

Sous la présidence de Denis MELLIER, Professeur à l'Université de Poitiers

9h10 - Perspective historique Éric GOJOSSO, Professeur à l'Université de Poitiers

9h30 - Perspective philosophique Guy HAARSCHER, Professeur ordinaire émérite de la Faculté de philosophie et de lettres et de la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles

9h50 - Débats et pause

11h20 - Perspective théologique (table ronde)

Père Julien DUPONT, aumônier des étudiants du diocèse de Poitiers Boubaker EL AHDJ AMOR, imam de Poitiers Paul LEVY, président de la communauté juive de Tours Roland POUPIN, pasteur de l'église protestante unie de France pour la paroisse de Poitiers

12h00 - Perspective politique

Dominique BREILLAT, Professeur émérite de l'Université de Poitiers

12h20 - Débats

12h45 – Déjeuner libre

#### 2 - Une sanction juridique du blasphème?

Sous la présidence de Philippe CAUVET, Maître de Conférences à l'Université de Poitiers

14h00 - La sanction du blasphème en droit comparé Céline LAGEOT, Maître de conférences à l'Université de Poitiers

La sanction du blasphème en droit français

14h20 - Le blasphème est-il pénalement qualifiable ? Raphaële PARIZOT, Professeur à l'Université de Poitiers

14h40 - Le blasphème en tant que fait générateur de responsabilité civile ? Michel BOUDOT, Maître de conférences à l'Université de Poitiers

15h00 - Le blasphème en tant que trouble à l'ordre public ? Didier MAUS, Conseiller d'Etat, Professeur émérite à Aix Marseille Université

15h20 - Débats et pause

Une obligation internationale de sanctionner le blasphème ?

15h50 - Le droit international consacre-t-il une obligation de sanctionner le blasphème ?

Florian AUMOND, Maître de conférences à l'Université de Poitiers

16h10 - L'absence de sanction du blasphème est-elle compatible avec le droit européen des droits de l'homme ?

Jean-Pierre MARGUENAUD, Professeur à l'Université de Limoges

#### 3 - Les réactions admissibles au blasphème

Sous la présidence de de Christine BARON, Professeur à l'Université de Poitiers

16h30 - La cause : l'offense

Jean-Louis SCHLEGEL, sociologue des religions, philosophe, traducteur, éditeur au Seuil

16h50 - Droit positif: l'expression de l'offense

Gérard GONZALES, Professeur à l'Université de Montpellier

17h10 - Droit fiction : 2022, l'adoption d'une loi réprimant, en tant que tel, le blasphème, se heurte-t-elle aux droits constitutionnel et européen ?

François REYE, avocat

17h30 - Débats

18h00 - Conclusions

Thomas HOCHMANN, Professeur à l'Université de Reims

18h30 - Cocktail